



Forever Cédric

15^e Rallye de la Haute-Senne

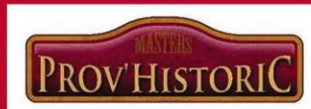
15 et 16 juin 2019



PHOTOS : JP MANTAFAN

RÈGLEMENT

Forever Cédric





Rallye de la Haute Senne 2019
Samedi 15 & dimanche 16 Juin 2019
Braine Auto Club A.S.B.L. / Visa ASAF n°11
BCE : 862.242.797



REGLEMENT PARTICULIER

Adresse des vérifications administratives :

**Sous le chapiteau – suivre le fléchage
Grand-Place de et à Braine-le-Comte
N50°36'37.91'' E 4°08'09.38''**

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général - R.S.G. = Règlement Sportif Général - R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

I. TIMING (*Dates et Heures*)

- 01 mai 2019 Parution du Règlement Particulier
- 02 mai 2019 Date de début des engagements
- 07 juin 2019 **Clôture des inscriptions à droits simples**
- 11 juin 2019
 - A20h00 Attribution des numéros
 - A 20h30 Affichage de la liste des engagés
Café le Germinal – Grand-Place 5 à 7090 Braine-le-Comte
☎ 0478/90.13.47
- 15 juin 2019 A09h00 Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif (licences, cartes d'identité, permis de conduire), "TP-B" et "TP-A4" et "TP-A3", distribution du road-book et des documents "assistance".
Début des reconnaissances
 - A 14h00 Clôture des inscriptions à droits majorés
 - A 14h30 Fermeture du contrôle administratif
 - A 15h00 Ouverture des VT
 - A 19h00 Fin des reconnaissances
 - A 20h30 Clôture des VT
 - A 21h00 Fermeture du secrétariat
- 16 juin 2019
 - A06h45 Réouverture du secrétariat et des éventuelles VA et VT complémentaires
 - A 07h15 Fermeture des VA et VT complémentaires
 - A 07h25 Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés
 - A 07h30 Ouverture du parc fermé de départ
 - A 08h00 Départ de la 1^{ère} voiture du podium
 - A 08h13 Départ de la première voiture pour la 1^{ère} boucle
 - A 12h03 Départ de la première voiture pour la 2^{ème} boucle
 - A 15h53 Départ de la première voiture pour la 3^{ème} boucle
 - A 18h35 Arrivée de la première voiture
- 30' après la rentrée de la dernière voiture Affichage des résultats
- 30' après Officialisation des résultats
- 30' après Proclamation des résultats

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Braine Auto Club Organise, les 15 & 16 juin 2019, le Rallye de la Haute Senne, 15^{ème} édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course	Eddy Limbourg	Lic ASAF n° 311
- Directeur de course adjoint	Hugues Henrot	Lic ASAF n° 835
	Steve Jauquet	Lic ASAF n° 301
	Cédric Smoos	Lic ASAF n° 856
- Directeur de la sécurité	Thierry Desmedt	Lic ASAF n° 313
- Directeur de la sécurité adjoint	Daniel Greuse	Lic ASAF n° 209
	Frédéric Leemans	Lic ASAF n° 322
- Secrétaire du meeting	Sandra Mary	Lic ASAF n° 317

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

Collège des Commissaires Sportifs

Président	Jules Liègeois	Lic ASAF n° 937
Membres	Pierre Vanderlin	Lic ASAF n° 113
	Laurent Walbrecq	Lic ASAF N°022

Collège des Commissaires Techniques

Président	Georges Gilbert	Lic ASAF n° 973
Membres	René Lejeune	Lic ASAF n° 227
	Alain Bernard	Lic ASAF n° 965
	Didier Libois	Lic ASAF n° 863
	Patrick Deneufbourg	Lic ASAF n° 226
	Katia Liemans	Lic ASAF n° 902
	Jean-Christophe Lemmans	Lic ASAF n° 467
Stagiaire	Bastien Franckx	Lic ASAF n° 236
Secrétaire	Marie-Luce Catoul	Lic ASAF n° 964
	Elodie Geerts	Lic ASAF n° 921

- Inspecteur "Sécurité "	Joël Brasseur	Lic ASAF n° 470
- Observateur ASAF	Noël Geilenkirchen	Lic ASAF n° 443

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents	Eric Keppens	Lic ASAF n° 230
- Relation concurrents adjointe	Katleen Ombelet	Lic ASAF n° en cours

- Responsables des EC	EC 1 Louis Modave	Lic ASAF n° 653
	EC 2 Alain Delaunois	Lic ASAF n° 662
	EC 3 Robert Borlez	Lic ASAF n° 534
	EC 4 Christian Careme	Lic ASAF n° 872
- Chefs de Sécurité des EC	EC 1 Frédéric Gobeaux	Lic CAS n° 22206
	EC 2 Sandrine Dacquin	Lic CAS n° 20723
	EC 3 Frédéric Tannier	Lic CAS n° 20523
	EC 4 Guy Debras	Lic CAS n° 21459

Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS
- Ambulances : Ambulance Nombre : 5

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le rallye de la Haute Senne est une épreuve de Rallye de type « B », disputée en une étape comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie Bruxelles, Championnat de Hainaut, Championnat du Brabant francophone, Championnat de Namur, Championnat National du Luxembourg des rallyes et les Challenges « C.S.A.P.H. », « les Bourlingueurs » de l'ASAF, « Corsa cup » et « BRUNO THIRY »

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).

Art. 4. Description du parcours

- 3 boucles *identiques* d'une longueur de 93.520 Km
Par boucle, 3 section(s) et 4 étapes de classement :

EC 1 : 11.520 .Km (100 % asphalte)

EC 2 : 10.120 Km (100 % asphalte)

EC 3:8.510 Km (100 % asphalte)

EC 4:12.950 Km (100 % asphalte)

- Total : 280.560 Km, dont 129.300 Km d'ES (100% revêtus en dur).

**Les concurrents des Divisions Prov'Historic parcourront la totalité des "Etapas", boucles et ES de l'épreuve.
Les Divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.**

Art. 4 Bis - "Chicanes pénalisantes" (Voir Art. 13.6.1, du RPR)

Attention : Au cours de cette épreuve, des pénalités pour déplacement d'un élément d'une chicane seront d'application.

Déplacement d'un élément d'une chicane artificielle :

- | | |
|-------------------------------------|-------------|
| - 1 ^{ère} infraction | 20 secs |
| - 2 ^{ème} infraction | 30 secs |
| - 3 ^{ème} infraction | hors course |

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des "Vérifications" et de la fiche "Copies des licences" de l'équipage, DEVRA parvenir, par voie postale ou par E-Mail **plus tôt**

le **2 mai 2019** et, **au plus tard**, le **7 juin 2019** avant 16H00, à :

Sandra Mary, Rue d'Ecaussinnes 88 – 7090 Braine-le-Comte, email : grenouillesandra@gmail.com.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant le 7 juin 2019 à 16heures** (Attention aux délais bancaires).

N°: BE31 0014 1732 1055 Intitulé: Braine Auto Club.

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 15 juin à 14 heures, moyennant le paiement d'une **majoration de 20%** (avec un minimum de 10 euros et un maximum de 125 euros) €

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et co-pilotes).

5.2. Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 150 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **30(20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **150** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

5.3. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à 330 €
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à 380 €
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** (PH Classic et S/R) s'élève à 300 €

5.4. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.5. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 11 juin 2019 à 20h00, au Café « Le Germinal », Grand-Place 5à 7090 Braine-le-Comte. Contact : 0478/90.13.47

Permanence jusqu'à : 22h00

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299**

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à la Division.

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le 15 juin 2019 de 9h00 à 19h00..

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallies.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, **AVANT**, pendant et **APRES** le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

Eddy Limbourg, Daniel Greuse, Frédéric Leemans, Thierry Desmedt, Gilles Blanchard, Pascal Goffaux

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

4 ravitaillements prévus :

Stations Q8 : Chaussée de Mons – Braine-le-Comte vers Start ES1 – après TRC de ES2 direction de l'assistance

Stations Q8 : Avenue du Marouset – Braine-le-Comte de l'assistance vers Start ES 3

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).
ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.
En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art. 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du RPR)

Situation du parc fermé de départ : Grand-Place de Braine-le-Comte

Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le samedi 15 juin 2019 à partir de 15 heures, suivant l'heure indiquée sur la feuille des "Vérifications" ou suivant le timing défini qui sera communiqué au tableau d'affichage officiel de l'épreuve.

Emplacement : Sous le chapiteau de la Grand-Place de Braine-le-Comte

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné :

Garage Vandeville, Rue Vieille Chaussée, 2 à 7090 Braine-le-Comte

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Près des commissaires techniques Grand-Place de et à Braine-le-Comte

Art. 9. Vérifications administratives

A) Contrôle administratif obligatoire

Sous le chapiteau de la Grand-Place le samedi 15 juin de 9h00 à 14h00

Documents à présenter :

- Cartes d'identités ;
- Permis de conduire ;
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-B", "TP- A4" (50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF ;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant pour solliciter le "TP-" **obligatoire** requis (éventuellement : TP-A3) ;
- Le cas échéant, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP-.." étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera d'entrer dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence « Nationale » ou « Internationale ». Ces participants seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2. du RSG).

N.B. : Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu, de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPÉA belge.

B) Récupération des licences

En cours d'épreuve :

Au près des commissaires techniques sur la Grand-place de et à Braine-le-Comte

En fin d'épreuve :

Au près des commissaires techniques sur la Grand-place de et à Braine-le-Comte

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (Voir Art. 2.1.12, du RPR).

V. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats

10.1. La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 16 juin 2019 trente minutes après l'officialisation des résultats sous le chapiteau de la Grand-Place

10.2. Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- Prix Charlotte Canone (Spectacle)
- Prix Ludovic Dethaye (premier Ecaussinnois)
- Prix Cédric Crohin (Best performer)
- La coupe du président
- 3 Premiers de la Division PH S/R
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues)
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18 et 19)
- Première dame au classement général Div. 4
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
- Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement de la Division 4)
- Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 14 juin 2019 à 20 heures
 - Sandra Mary Rue d'Ecaussinnes 88 à 7090 Braine-le-Comte au 0478/90.13.47 jusque 20h
 - Eddy Limbourg même adresse au 0477/99.57.25 jusque 20h
- A partir du 15 juin 2019 à 8h30
 - Sandra Mary « Café le Germinal » Grand-Place 5 – 1^{er} étage – 7090 Braine-le-Comte 0478/90.13.47

Art. 12. Tableau d'affichage

Le tableau d'affichage se trouvera à l'entrée du chapiteau situé sur la Grand-Place de Braine-le-Comte

VII. DIVERS

A) Road-book d'assistance. Panonceaux "assistance" (*Voir Art. 17, du RPR*)

B) Programmes sous le chapiteau 6€

C) Restauration, Hôtels.

www.braine-tourisme.be

VIII. APPROBATIONS

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Le secrétariat, Katty Bario (Lic. ASAF n°11) pour la CSAP. Hainaut, en date du 22 avril 2019.

- Puissant Jean-Claude (Lic. ASAF n° 957) pour l'ASAF, en date du 28 avril 2019

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Club Organisateur : Braine Auto Club Epreuve : Rallye de la Haute Senne - Date: 15 & 16 juin 2019	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer du 2 mai 2019 au 7 juin 2019 PAR COURRIER POSTAL OU PAR COURRIEL A Sandra Mary – Braine Auto Club, Rue d'Ecaussinnes 88 à 7090 Braine-le-Comte - Email : grenouillesandra@gmail.com	

- Joël Brasseur (Lic.ASAF N° 470), en date du 29 mars 2019

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION						PARTICIPE AU :
Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div. :	Cl. :	Ordre de réception :		Chal. B. Thiry <input type="checkbox"/>

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)													
Nom : / Si pseudonyme : / « »			Prénom : / « »		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>								
Né(e) le : / /		Adresse : / « »			N° : /								
Code postal :		Localité :											
<input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.													
Si nous devons vous contacter :		N° Tél/ GSM :		E-mail :									
ASAF		VAS			N° Licence	Type	Ecurie						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)													
Nom : / Si pseudonyme : / « »			Prénom : / « »		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>								
Né(e) le : / /		Adresse : / « »			N° : /								
Code postal :		Localité :											
Si nous devons vous contacter :		N° Tél/ GSM :		E-mail :									
ASAF		VAS			N° Licence	Type	Ecurie						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV

VEHICULE : Marque :	Type :	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :	Cylindrée : cc
Compagnie d'assurance :		Police N° :

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Tout sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

Abandon de recours participants	
Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :	
(1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;	
pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.	

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !	
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à	le / /	(Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)
		<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.

Signature du pilote

Signature du copilote

Epreuve : Rallye de la Haute Senne

N°

Date : 15 & 16 juin 2019**VERIFICATIONS**Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
*Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES***PILOTE/CONDUCTEUR**Nom : Si pseudonyme : Prénom : Signature
..... / « »

Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

COPILOTE/PASSAGERNom : Si pseudonyme : Prénom : Signature
..... / « »

Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cyl.	Div.	Cl.
			CC		

Compagnie d'assurance :	Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :	
Ornement extérieur	Nom/Cachet :	
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids		

Elargisseurs de voies		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :
Pneumatiques		

N°

Copies de vos licences "sportives" 2019

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

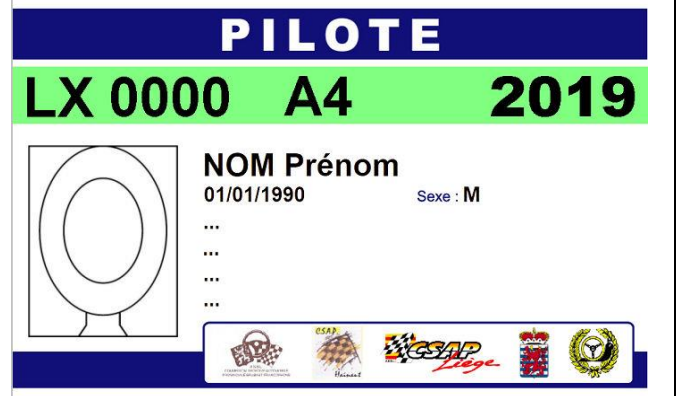
Pilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2019

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



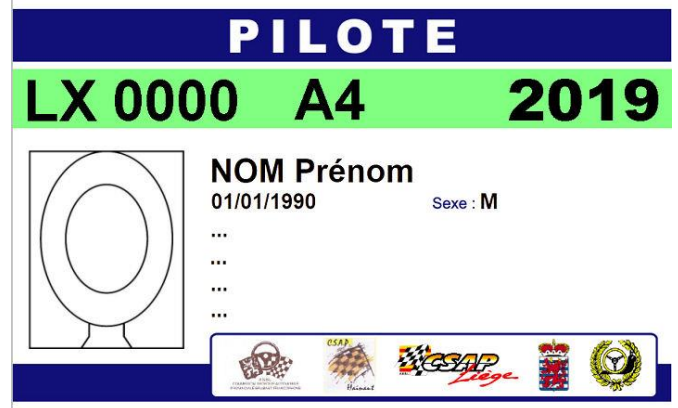
Copilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2019

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

.....

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.